



HÁSKÓLI ÍSLANDS

Hugvísindasvið

**La Juridiction de Saint-Émilion au
Patrimoine mondial**

Le processus d'inscription et les critères décisifs

Ritgerð til B.A.-prófs

Jóhanna Marsibil Pálsdóttir
Janúar 2011

**Háskóli Íslands
Hugvísindasvið
Frönsk fræði**

La Juridiction de Saint-Émilion au Patrimoine mondial

Le processus d'inscription et les critères décisifs

Ritgerð til B.A.-prófs

Jóhanna Marsibil Pálsdóttir

Kt.: 011087-3299

Leiðbeinandi: Ásta Ingibjartsdóttir

Janúar 2011

Résumé

La liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est une liste qui comporte les sites que constituent les patrimoines culturels et/ou naturels que le Comité du Patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Le but principal de la liste est la protection et la conservation des patrimoines. La Juridiction de Saint-Émilion a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial le 5 décembre 1999 après traverser un processus très long et dur où le site a été inscrit au titre du paysage culturel. Le vignoble de Saint-Émilion a été le premier au monde Le Comité du Patrimoine mondial travail selon dix critères décisifs quand il décide l'inscription d'un site. Les critères numéro *iii* et *iv* ont justifiés l'inscription de la Juridiction de Saint-Émilion. Le critère numéro *iii* est : « La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours. » et le critère numéro *iv* est « La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision. »

Pour un site comme Saint-Émilion d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est positif à cause de la sensibilisation du public au site et à ses valeurs exceptionnelles et l'un des avantages principaux d'un site inscrit sur la liste est l'identification qui se traduit en revenus du tourisme et de publications, aussi bien que l'intérêt intensifié. Après avoir étudié le processus que Saint-Émilion a traversé, nous pouvons également voir un développement dans le territoire.

Útdráttur

Heimsmínjaskrá UNESCO eða Menningarmálastofnunar Sameinuðu þjóðanna er skrá yfir helstu staði heimsins sem eru taldir vera einstakir menningar- og / eða náttúruminjar á heimsvísu. Megintilgangur skrárinnar er verndun og varðveisla heimsmínja. La Juridiction de Saint-Émilion var samþykkt á Heimsmínjaskránni þann 5. desember árið 1999 eftir langt og strangt ferli þar sem staðurinn var samþykktur á þeim forsendum að hafa menningarlegt landslag. Má þess geta að vínekra svæðisins var fyrsta vínekran sem komst á Heimsmínjaskrá en hafa fleiri fylgt á eftir. Nefnd Heimsmínjaskrár vinnur eftir tíu viðmiðum þegar hún ákvarðar inngöngu staða í skránni og er stuðst við viðmið *iii* og

iv þegar la Juridiction de Saint-Émilion á í hlut. Það fyrri hljóðar svona : Lögsaga Saint-Émilion er einstakt dæmi um sögulegt vínræktarlandslag sem hefur lifað af óskaddað og er virkt á okkar tíð. En það seinna hljóðar svona : Sögulegt svæði Saint-Émilion útskýrir á einstakan hátt þá landnýtnu ræktun vínviðs í vín af nákvæmni á afmörkuðu svæði.

Eftir að hafa skoðað ferlið sem Saint-Émilion þurfti að ganga í gegnum má sjá að það hefur ýmislegt að segja fyrir svæði að vera skráð á Heimsminjaskrá, sem dæmi má nefna aukningu ferðamanna, aukna vitund og hvatningu heimamanna og ferðamanna á varðveislu heimsminja, samstarfsverkefni og góða kynningu á svæðinu á heimsvísu.

Table de matières

Table de matières.....	i
Table de cartes.....	ii
1. Introduction.....	1
2. Le Patrimoine mondial de l'UNESCO.....	2
2.1. UNESCO.....	2
2.2. Le Patrimoine mondial.....	2
2.3. La Convention et le Comité du Patrimoine mondial.....	4
2.4. Le Centre et le Fonds du Patrimoine mondial.....	5
3. Le processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial.....	7
3.1. Le processus point par point.....	7
3.2. Les dix critères de sélection.....	8
3.3. Description du bien.....	10
4. Après l'inscription - Le développement du territoire.....	16
4.1. La Charte Patrimoniale.....	16
4.2. Le programme « TourVin ».....	18
4.3. La fréquentation et le tourisme durable.....	19
4.4. Projet de coopération et le label du Patrimoine mondial.....	24
5. Conclusions.....	26
Bibliographie.....	28
Annexe 1.....	33

Table de cartes

Carte 1 : Les communes de la Juridiction de Saint-Émilion.....	33
---	----

1. Introduction

La France est un pays d'agriculture et un producteur important des produits agricoles dans le monde avec ses grandes régions de terres fertiles. Une grande partie du pays est couvert de vignobles et le pays est très connu pour sa production de vin.

Au sud-ouest de la France métropolitaine, le long de l'Océan Atlantique et des montagnes de Pyrénées à la frontière de l'Espagne est la région Aquitaine. Dans le département de la Gironde, près de Bordeaux nous trouvons l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion. La Juridiction est une région viticole très connue mais les années dernières elle est également devenue connue pour être le premier vignoble au monde à être inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel. Le territoire a une superficie de 7846 hectares et la Juridiction se compose de huit communes. Ces huit communes sont Saint-Émilion, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Étienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice-de-Faleyrens et Vignonet (*voir annexe 1*). La commune de Saint-Émilion s'étend sur 27 kilomètres carrés avec 2845 habitants qui sont juste plus de 40% de la population de la Juridiction. Elle est bordée au nord par Barbanne, au sud par la Dordogne, à l'ouest par le territoire de Libourne et à l'est par celui de Castillon-la-Bataille.¹

Chaque année, de nombreux pays se font concurrence pour obtenir l'inscription de leurs sites remarquables sur la liste de Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pour être admis sur la liste, les pays doivent suivre un certain processus d'inscription ou ils déposent un dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste. Nous allons regarder ce processus eu égard des deux critères de sélection que Saint-Émilion a satisfait pour être admis et également le développement qui suit l'inscription d'un site comme Saint-Émilion sur la Liste du Patrimoine mondial. Premièrement, nous devons commencer par parcourir généralement l'UNESCO et le Patrimoine Mondial et regarder leurs activités. Après, nous examinons le processus d'inscription que Saint-Émilion a dû suivre pour être accepté sur la liste en même temps que nous regardons le site en

¹ Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, 2009

fonction de ces caractéristiques. À la fin nous regarderons le développement dans le territoire après l'inscription.

2. Le Patrimoine mondial de l'UNESCO

2.1. UNESCO

L'UNESCO ou l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (ONUESC) en français, est une institution spécialisée des Nations Unies établie le 16 novembre 1945. Son but indiqué est de contribuer à la paix et à la sécurité en encourageant la collaboration internationale par l'éducation, la science, et la culture afin de promouvoir le respect universel pour la justice, la règle du droit, et les droits de l'homme avec des libertés fondamentales proclamées dans la charte de l'ONU.² La France accueille le Siège de l'UNESCO à Paris avec plus de 50 bureaux et beaucoup d'instituts et de centres spécialisés dans le monde entier.³ L'UNESCO poursuit ses objectifs par cinq programmes importants :

- Assurer une éducation de qualité pour tous au long de la vie
- Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable
- Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthique
- Promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix
- Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication⁴

2.2. Le Patrimoine mondial

Parmi les projets qui sont commandités par l'UNESCO est le Patrimoine mondial ou les accords de coopération internationale pour protéger l'héritage culturel et naturel du monde. L'organisation encourage la protection, la préservation et l'identification des patrimoines naturels et culturels qui sont considérées exceptionnels pour l'humanité. Le patrimoine naturel touche les formations biologiques, physiques et géologiques remarquables, les sites qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, et il concerne la conservation et la beauté naturelle et les habitats d'espèces animales et végétales menacées. Le patrimoine culturel concerne les monuments et tous les sites qui ont une valeur historique, scientifique, esthétique, archéologiques, anthropologique ou

² Menningarmálastofnun S.Þ., 2010

³ UNESCO, 2010, a

⁴ UNESCO , Stratégie à Moyen Terme pour 2008-2013. 2008, a, p. 5

ethnologique.⁵ En faveur du Patrimoine mondial, l'UNESCO a une mission qui consiste en huit points importants :

- Encourager les pays à signer la Convention du patrimoine mondiale et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel
- Encourager les Etats parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- Encourager les Etats parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial
- Aider les Etats parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle
- Fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat
- Appuyer les activités menées par les Etats parties pour sensibiliser le public à préservation du patrimoine mondial
- Encourager la participation des populations des locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel
- Encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel du monde⁶

C'était le 5 décembre 1999 que la Juridiction de Saint-Émilion a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels. L'inscription de la Juridiction sur la liste du Patrimoine mondial était un événement remarquable parce que, avec cette inscription, le premier vignoble au monde est devenu une partie de la liste.⁷ D'autres vignobles l'ont suivi et par exemple, l'année suivante ou en 2000, le Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnnes a été inscrit sur la liste, également au titre des paysages culturels.⁸ Mais si nous allons en dehors des frontières de la France, nous trouvons quelques autres vignobles qui ont été acceptés sur la liste et par exemple, nous pouvons mentionner la région viticole du Haut-Douro au Portugal inscrite en 2001,⁹ la Haute Vallée du Rhin-Moyen.¹⁰ Si nous regardons l'Islande, seulement deux sites sont inscrits sur la liste, le Parc national de Þingvellir, inscrit en 2004 au titre de paysage

⁵ UNESCO, 2008, b

⁶ UNESCO, Trousse d'information sur le patrimoine mondial, 2008, b, p. 3

⁷ UNESCO, 2010, d

⁸ UNESCO, 2010, e

⁹ UNESCO, 2010, f

¹⁰ UNESCO, 2010, g

culturel¹¹ et l'île volcanique Surtsey, inscrite en 2008 au titre de nature exceptionnelle.¹² La Liste comporte en tout 911 sites qui sont considérés comme des sites ayant une valeur universelle exceptionnelle. Depuis juin 2010 la liste comprend 704 sites culturels, 180 sites naturels et 27 sites qui sont mixtes, répartis dans 151 Etats parties.¹³

2.3. La Convention et le Comité du Patrimoine mondial

Le 16 novembre 1972 à Paris, la Conférence générale de l'UNESCO a adoptée la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel. La Convention se caractérise par la réunion des notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels dans un même document. La Convention est donc un accord qui est accepté par la plupart des pays, qui vise à garantir les ressources financières et intellectuelles nécessaires pour protéger les sites sur la liste du Patrimoine mondial.¹⁴

La Convention joue un rôle très important pour le patrimoine mondial. Elle explique le genre de sites culturels ou naturels qui vent être considérés pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et elle encourage également les pays à identifier leurs sites remarquables et à les protéger, qu'ils soient sur la Liste ou pas. Les Etats parties sont encouragés par la Convention à adopter la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification de leurs régions, à débiter des études techniques et scientifiques sur la conservation et à mettre en place des services sur leurs sites. La Convention décrit les conditions et modalités de l'assistance financière internationale et elle explique aussi le mode d'utilisation et de gestion du Fonds du patrimoine mondial. Un des plus importants rôles de la Convention est qu'elle encourage les Etats parties à montrer au public les valeurs des biens du patrimoine mondial et il est également très important pour eux d'améliorer leur protection par des programmes d'éducation et d'information. Quand un pays signe la Convention, il s'engage à garantir la bonne conservation des sites qui sont sur son territoire et également à protéger son patrimoine national.¹⁵

C'est le Comité du patrimoine mondial qui est responsable de la mis en œuvre

¹¹ UNESCO, 2010, h

¹² UNESCO, 2010, i

¹³ UNESCO, 2010, j

¹⁴ UNESCO, 2008, b

¹⁵ *Ibid*

de la Convention. Le Comité se réunit une fois par an et il inclue des représentants des Etats parties qui ont signés la Convention. Le rôle du Comité est de prendre la décision si un site est accepté pour l'inscription sur la Liste et le Comité peut également différer sa décision et ensuite demander à l'Etat partie de fournir plus d'information sur le site. Un autre travail que le Comité fait est de régler l'inscription des sites en péril et de leur retrait sur la Liste.¹⁶

2.4. Le Centre et le Fonds du Patrimoine mondial

Le Centre du patrimoine mondial fait partie du Secteur de la culture de l'UNESCO et il joue le rôle de Secrétariat du Comité du patrimoine mondial. Le travail du Centre est très varié. La fonction du Centre est de garantir la gestion courante de la Convention et il assiste aussi le Comité pour organiser les réunions, proposer et préparer la politique et veiller à la mise en œuvre des activités en coopération avec les Etats parties et les organisations consultatives. Le Centre est l'organisateur des séminaires et ateliers techniques et de l'assistance internationale octroyée sur demande dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial. Un autre travail important du Centre est de créer des films instructifs et éducatifs sur les sites inscrits sur la Liste et sur le processus de conservation.¹⁷

Un projet du Centre est d'aider les Etats parties à mettre en œuvre l'une de leurs obligations importantes, de promouvoir le concept de patrimoine mondial. Il le fait à travers des programmes éducatifs et un bon exemple est le projet « Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial ». Ce projet est un encouragement pour les jeunes et leur permet de participer à la conservation du patrimoine du niveau local au niveau international.¹⁸

En 1972, la Convention du patrimoine mondial a créé un Fonds pour aider les Etats parties à identifier et préserver les sites. Il y a les contributions obligatoires ou volontaires des Etats parties qui soutiennent le Fonds. Il est également alimenté par d'autres contributions volontaires, par exemple, des partenariats, des recettes de ventes de publication sur le patrimoine mondial et des dons de particuliers.¹⁹

¹⁶ *Ibid*

¹⁷ *Ibid*

¹⁸ *Ibid*

¹⁹ *Ibid*

Tout le travail du patrimoine mondial coûte cher et chaque année le Fonds reçoit presque quatre millions de dollars EU mais malheureusement le Fonds ne peut pas satisfaire toutes les demandes. L'augmentation de demandes d'assistance internationale est constante et ce montant est insuffisant. À cause de ce problème, le Comité alloue les fonds en fonction de l'urgence, en donnant la priorité aux sites qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et aussi aux sites situés dans les pays en voie de développement.²⁰

²⁰ *Ibid*

3. Le processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

3.1. Le processus point par point

La préparation à l'inscription de patrimoine mondial devrait idéalement combiner des efforts parmi des autorités nationales et locales, aussi bien que des parties prenantes. Il est essentiel que tous les secteurs conviennent du même ensemble de valeurs d'héritage pour fournir le cadre d'un plan de gestion unifié de site qu'ils mettent en application dans l'association. Bien qu'il puisse être évident que les autorités locales et la communauté effectuent la partie de conservation et la gestion d'un site du Patrimoine mondial, les implications nationales fortes existent. La Convention du Patrimoine mondial est un instrument international ratifié par des Etats parties et l'engagement est sur un niveau national. La Convention exige de chaque Etat partie de fournir un plein support socio-économique aussi bien qu'un support technique aux sites du Patrimoine mondial dans ses frontières.²¹

Les pays qui veulent avoir leurs sites remarquables inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent faire une liste de tous les sites naturels et culturels les plus importants situés à l'intérieur des leurs frontières. Ce liste est appelé Liste indicative et il y a seulement les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial qui peuvent soumettre des propositions d'inscription sur la Liste. Beaucoup de documentation suit la préparation de la Liste indicative et nous pouvons dire que cette liste est la demande d'inscription sur la liste de Patrimoine mondial. La demande doit être très détaillée et par conséquent très chère. Avec la Liste indicative chaque pays doit faire un dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial et Saint-Émilion a fait ce dossier au titre de paysage culturel. Une description précise de la nature doit être dans le document aussi bien que la signification des sites dans l'arrangement culturel ou naturel, rapport de statut juridique, nouvelles cartes, photographies et beaucoup d'autres informations. La demande doit être déposée avant le 1^{er} février chaque année et les résultats sont annoncés six mois plus tard.²²

Le Centre du patrimoine mondial peut aider et conseiller l'Etat partie à préparer le dossier et après, le Centre vérifie s'il est complet. Quand la Liste indicative est complète, l'organisation consultative la reçoit pour évaluation. L'évaluation est faite par

²¹ Villalón, 2005

²² Þingvellir – Þjóðgarður, [date inconnue]

trois organisations consultatives pour avancer plus la diversification de la Liste du patrimoine mondial, où deux sont indépendantes et désignées par la Convention du patrimoine mondial: le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui fournit au Comité des évaluations des biens culturels et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) qui le conseille pour la sélection des biens naturels, mais la troisième est le Centre international d'études pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) qui conseille le Comité sur la conservation des sites culturels.²³

Après que les sites aient été évalués par les organisations consultatives, le Comité du patrimoine mondial prend la décision finale concernant leur inscription dans sa réunion annuelle. Comme il a été dit ci-dessus, il peut différer sa décision, refuser l'inscription ou demander plus d'informations sur les sites aux Etats parties. Pour avoir la possibilité d'être sur la Liste du patrimoine mondial chaque site doit avoir une valeur exceptionnelle dans l'univers et il faut satisfaire à au moins un des dix critères de sélection qui sont révisés par le Comité. Indépendamment des dix critères, la protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes.²⁴

3.2. Les dix critères de sélection

Le Comité du Patrimoine mondial travaille selon dix critères décisifs qui sont le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le Patrimoine mondial et la décision du Comité. Maintenant nous examinerons ces dix critères de sélection et puis nous étudierons les deux critères qui justifient l'inscription de la Juridiction de Saint-Émilien.

Critères de sélection :

- i.** Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;
- ii.** Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;
- iii.** Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;

²³ *Ibid*

²⁴ *Ibid*

- iv. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine;
- v. Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- vi. Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
- vii. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;
- viii. Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification;
- ix. Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;
- x. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.²⁵

Quand la Juridiction de Saint-Émilion a fait son dossier de présentation le site était proposé à l'inscription sur la « Liste du Patrimoine mondial » de l'UNESCO selon les critères *iii* ; *iv* et *v*²⁶ mais après l'évaluation le site a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial selon critères numéro *iii* et *iv*. La justification d'inscription est comme suit :

« **Critère (iii)** : La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours. »

²⁵ UNESCO, 2010, b. *Patrimoine Mondial - Les critères de sélection*.

Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/criteres>

²⁶ République française, 1998

« *Critère (iv)* : La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision. »²⁷

Le Comité du Patrimoine mondial n'était pas d'accord avec la Commune de Saint-Émilion au sujet du critère numéro v ou ils disent que : *il constitue un exemple marquant d'occupation du territoire représentatif d'une culture et est un témoignage unique de la parfaite symbiose entre un terroir, des hommes et une production*²⁸

3.3. Description du bien

Comme nous avons vu, chaque site doit faire une description précise quand il dépose sa demande. Maintenant nous regarderons les caractéristiques de la Juridiction de Saint-Émilion que la Communauté de Communes pense être les plus importantes pour soutenir les critères justificatifs.

Saint-Émilion est connu pour son paysage magnifique et ses vignobles et comme nous l'avons dit avant, c'était en 1999 que la ville, son vignoble et son paysage ont été inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des « paysages culturels ». ²⁹ Avec Saint-Émilion, l'organisation a inscrit pour la première fois, un paysage viticole au patrimoine mondial et la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion a été consciente de la valeur de témoignage unique quand elle a sollicité l'inscription de son site. ³⁰

L'UNESCO définit la notion de « paysage culturel » au premier article de la Convention du Patrimoine mondial comme étant une œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Il peut s'agir des cultures en terrasses, des jardins, des parcs ou lieux sacrés témoignent, des paysages vivants mais marqués par leur histoire et enfin et surtout, des « paysages culturels associatifs » qui se caractérisent comme des paysages associant des

²⁷ UNESCO, 2010, d – La Liste du Patrimoine mondial – Juridiction de Saint-Émilion - Justification d'inscription. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/932>

²⁸ République française, 1998. *Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel*. Gironde, France. p. 23

²⁹ Ville de Saint-Émilion, 2008

³⁰ Office de Tourisme de la juridiction de Saint-Emilion, 2009 et UNESCO – c, 2010

éléments naturels à un fait religieux, artistique ou culturel.³¹ Selon l'organisation, ces sites ont été inclus dans la Liste du Patrimoine mondial pour faire trois choses : « *pour faire connaître et maintenir la grande diversité des interactions entre les humains et leur environnement, pour protéger les cultures traditionnelles toujours vivantes ou conserver les traces de celles qui ont disparu.* »³²

La vigne est présente surtout le site et à cause de celà, il est possible de dire que le site est un pays de monoculture. Les chênes verts occupaient tous les terrains calcaires et une grande partie des terrains siliceux, sont présents un peu partout le vignoble sont souvent une preuve de très grande qualité des vins.³³ La qualité des vins est beaucoup influencée par la nature des sols et des sous-sols. Les sols et sous-sols des vignobles de Saint-Émilion sont très variés et complexes. Sur le haut du plateau, le sol est très souvent argilo-calcaire ou argilo-sableux qui constitue le terroir de nombreux Crus Classés. Les éboulis provoqués par l'érosion vers le nord et l'ouest donnent des sols convenant pour la vigne. Vers l'ouest, la terrasse est constituée de sable, d'argile et de graviers et à l'est les sols sont argilo-calcaire ou argilo sableux. Les sols au sud sont constitués par des sables et du gravier en relation étroite avec le sous-sol qui se trouve souvent très près de la surface, ce que nous appelons les tertres et les côtes. À l'ouest, le sous-sol est surtout composé de calcaire à astéries ou à huîtres d'origine marine, au nord, il est de molasse du Fronsadais et de calcaire, à l'est, il est composé de calcaire à astéries et de molasses mais au sud, il est formé d'alluvions ancien de la Dordogne.³⁴

Le paysage de Saint-Émilion se caractérise par une assise calcaire dure délimitée par des corniches et par une roche tendre dans le soubassement. Mais, si nous allons vers le nord ou nord-est, cette assise calcaire disparaît et nous voyons a sa place une masse hétérogène de sable et graviers argileux formant une assise épaisse d'une centaine de mètres.³⁵ Un climat océanographique tempéré avec des nuances presque méditerranéennes caractérise la région parce qu'elle est située sur le 45^{ème} parallèle, à distance égale du pôle Nord et de l'équateur. À cause de ce type du climat, les conditions climatiques sont uniques. L'hiver est doux et humide qui s'installe très tardivement. L'été commence aussi tardivement ou au début de juillet avec un forte

³¹ Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, [date inconnue, a]

³² UNESCO - c). Paysages Culturels. 2010. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/activites/477/>

³³ République Française, 1998

³⁴ Bordeaux et ses vins, 2007

³⁵ République Française, 1998

vague de chaleur. Le cycle végétatif de la vigne bénéficie des bonnes conditions avec ce climat ou les températures ont plus élevées que celles d'autres vignobles. La température est 12,8°C en moyenne et c'est la cause principale d'une plus grande régularité des millésimes et du prestige du vin du territoire.³⁶

Les vignobles de Saint-Émilion sont situés sur la rive droite de la Gironde et il recouvre une superficie d'environ 5400 hectares ou presque 68 pourcents de la superficie totale des communes.³⁷ Les vins de Saint-Émilion sont des vins d'assemblage de plusieurs cépages où le cépage dominant est le merlot qui est environ 60% de l'encépagement du vignoble. Il est associé au cabernet franc qui est 30% de l'encépagement et les derniers 10% sont le cabernet sauvignon.³⁸

La gloire viticole de Saint-Émilion est due surtout à ses vins produits dans cinq communes que nous appelons les « *cinq sœurs* » dont Saint-Émilion est considérée comme l'aînée. Ces cinq communes indépendamment de Saint-Émilion sont : Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hyppolyte et Saint-Étienne-de-Lisse. Ces communes sont situées sur la ligne de coteaux parallèles à la Dordogne au sud de Saint-Émilion. Le droit à l'appellation Saint-Émilion était reconnu aux seules communes dépendant de l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion et pendant longtemps, les « *cinq sœurs* » se sont prévaluées du nom de Saint-Émilion mais en 1289, le roi d'Angleterre, Edouard 1^{er} délimita la Juridiction de Saint-Émilion qui couvre aujourd'hui les huit communes mentionnées ci-dessus et le droit à l'A.O.C Saint-Émilion était réservé seulement aux vins produits dans ces huit communes. Ce droit a été étendu en 1973 aux vignobles de Libourne et c'est la situation aujourd'hui.³⁹

La classification pour l'appellation de Saint-Émilion est intégrée dans le système d'A.O.C. Il y a une A.O.C séparée, Saint-Émilion Grand Cru. Dans cette A.O.C, les châteaux sont divisés en trois subdivisions: Grand Cru, Grand Cru Classé et Premier Grand Cru Classé qui se divise en Grand Cru Classé A et Grand Cru Classé B. La classification originale a eu lieu en 1955 et il y a reclassification, avec la possibilité de promotion et de dégradation, tous les dix ans. Les Châteaux individuels qui ne sont pas classifiés comme le Cru Classé peuvent soumettre leurs vins à considérer pour l'appellation de Saint-Émilion Grand Cru sur une base annuelle, dans ce système

³⁶ *Ibid*

³⁷ *Ibid*

³⁸ Vins et Tourisme, [Date inconnue]

³⁹ Bordeaux et ses vins, 2007

relativement démocratique.⁴⁰ Les vins qui ont le droit à l'appellation « Saint-Émilion Grand Cru » ne peuvent être livrés à la consommation qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la deuxième année de la récolte.⁴¹ La production de la région est grande et en moyenne, la production totale des A.O.C Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru est 250.000 hectolitres ou plus que 33 millions de bouteilles de 750 millilitres.⁴² L'utilisation des mentions « Grand Cru Classé » ou « Premier Grand Cru Classé » est liée aux conditions de production précisées dans le décret de contrôle et les vins doivent les satisfaire.⁴³ Selon Peppercorn les vins du Saint-Émilion sont naturellement plus riches en alcool que d'autres vins de Bordeaux, habituellement entre douze et quatorze pour cent. Ils sont généralement caractérisés par leur richesse et souplesse marquées. Peppercorn indique également que les vins de Saint-Émilion manquent souvent de la finesse mais leur saveur est complexe et diverse. Et c'est ça que les faits le plus aisément apprécié parmi des vins de Bordeaux.⁴⁴

Au-dessous de Saint-Émilion se trouvent plusieurs carrières souterraines qui furent construites à la fin du Moyen-âge et jouaient un très important rôle jusqu'au début du 20^{ème} siècle, quand l'industrie définitivement cessé et beaucoup de carrières a été abandonnées. Le talent de l'homme est magnifique, à exploiter le sol et le sous-sol sans déformer la nature et par exemple, à l'est et à l'ouest du bourg de Saint-Émilion les carrières sont fréquemment avec trois ou quatre niveaux superposés. Sous Saint-Émilion est une centaine de kilomètres de galeries ou environ 70 hectares. Aujourd'hui, les pluparts des carrières sont utilisées par les vigneronns comme chais à barrique ou cuvies de vinification. Les conditions dans les carrières sont idéales pour la conservation des vins à cause de la température constante entre douze et seize degrés.⁴⁵ Quand nous regardons le bâti qui est lié à la vigne, nous pouvons voir qu'il est d'une grande qualité architecturale avec des châteaux, des maisons de maître et des simples chais ou l'architecture de qualité et les styles divers ont été bien conservés. À l'époque médiévale et à la Renaissance, les châteaux pré-viticoles ont été construits et ils se trouvent généralement sur un rebord de plateau ou sur un promontoire. Mais à différent

⁴⁰ Fielden, 2005

⁴¹ Bordeaux et ses vins, 2007

⁴² Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Emilion, 2006

⁴³ Bordeaux et ses vins, 2007

⁴⁴ Peppercorn, 2004

⁴⁵ République française, 1998

époques, ils ont subi des modifications où ils étaient rendus plus grands et des remaniements ont été faits. Au milieu du 18^{ème} siècle et jusqu'au début du 20^{ème} siècle, les propriétaires des vignobles montraient leur richesse avec leurs châteaux viticoles qui sont construits au centre des domaines. Au 19^{ème} siècle, la disposition de l'habitat était liée à la culture de la vigne comme une tradition. La présence de maisons bourgeoises ou maisons de maîtres en pierres de taille caractérisent l'habitat de ce siècle. Le bâti rural se caractérise par des maisons de forme rectangulaire qui sont construites au 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème} siècle. Ces maisons sont isolées ou en bande et dans la plupart des cas, elles sont un logement des ouvriers agricoles. À partir de 1930, des grands bâtiments de forme rectangulaire et peu ouverts avec des toitures à deux pentes en tuile ont été construits sous l'appellation « chai ». Les chais sont souvent les lieux où les propriétaires reçoivent les visiteurs et ils sont importants pour l'image des vins. Les vignes sont clôturées le long des chemins avec des murs d'enceinte et nombreuses d'entrées modestes ou imposantes sont sur les domaines qui identifient les châteaux avec des signes caractéristiques.⁴⁶

La ville de Saint-Émilion est une ville du Moyen Âge, originale et intéressante avec des pierres aux couleurs ocre qui portent tout l'esprit de la cité. Les maisons sont placées en amphithéâtre et les rues sont étroites et escarpées. Excepté les vignobles il y a beaucoup de monuments militaires et religieux qui embellissent et caractérisent la région de Saint-Émilion. Il est possible de dire qu'elle ait été identifiée par ses monuments avant qu'elle ait été inscrite sur la liste de Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les monuments principaux sont : l'Ermitage et la chapelle de la Trinité. L'Ermitage a été établi au 8^{ème} siècle par le moine Emilion et se présente sous la forme d'une croix latine mais la chapelle de la Trinité construite au 13^{ème} siècle se situe au-dessus de l'Ermitage et à côté de l'entrée de l'église monolithe. L'église monolithe creusée vers la fin de 11^{ème} siècle est construite dans un bloc de pierre et elle est souterraine. Elle fait 38 mètres de longueur, 20 mètres de large et 11 mètres de hauteur. Entre l'Ermitage et l'église monolithe sont les catacombes qui ont été creusées par les moines aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Les catacombes ont été utilisées pour recevoir les corps de leurs morts mais aujourd'hui, elles sont une attraction touristique. En plus de

⁴⁶ *Ibid*

ces monuments il est nécessaire de mentionner l'église Collégiale et son cloître et également la chapelle du Chapitre.⁴⁷

Après avoir vu les caractéristiques du territoire que la Communauté de Commune de Saint-Émilion pensait être assez remarquable pour avoir le site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, nous voyons que Saint-Émilion est une région avec une histoire de viticulture très longue où le bâti a été lié à la vigne pendant des siècles.

⁴⁷ République Française, 1998

4. Après l'inscription - Le développement du territoire

4.1. *La Charte Patrimoniale*

L'inscription d'un site sur la Liste du Patrimoine mondial est un engagement permanent ou les gestionnaires de sites et les autorités locales font un travail dur pour assurer la gestion, la garde et bien sûr, la préservation des biens du patrimoine mondial. Etablir des rapports est une des choses que les Etats parties sont tenus de rédiger régulièrement. Ce sont des rapports sur l'état de conservation de leur sites et également sur les mesures de protection qu'ils ont mises en place. Le Comité évalue la situation des sites avec ces rapports et s'il y a des problèmes, il fait jugement de la nécessité des mesures pour les régler et évalue s'il est nécessaire d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine en péril.⁴⁸

Comme nous avons dit avant, la Juridiction de Saint-Émilion a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels le 5 décembre 1999. Le 24 juin 1999 les huit communes de la Juridiction de Saint-Émilion ont signé un premier document exprimant leur volonté commune de procéder à la mise en place d'un outil de gestion cohérent pour l'ensemble du territoire concerné par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Après l'inscription de la Juridiction de Saint-Émilion, un développement dans le territoire a commencé quand les huit Communes de la Juridiction ont signé une Charte Patrimoniale le 24 juillet 2001, pour la mise en place d'un plan de gestion du « Paysage Culturel »⁴⁹ et à la suite, la Communauté des Communes de la Juridiction de Saint-Émilion a été créée le septembre la même année. Cette charte est un document collectif sur la notion et le contenu du paysage culturel et elle présente tous les motifs attendus d'une démarche de projet dans le respect des valeurs portées par l'UNESCO.⁵⁰ La charte appuie sur trois points importants pour le site :

- La protection des édifices civils et religieux et des abords dans leur ensemble et la protection du paysage intégrant et varié (grottes, carrières, espaces boisés, publicité, construction...);

⁴⁸ UNESCO, 2008, b

⁴⁹ Juridiction de Saint-Émilion, 2001

⁵⁰ *Ibid*

- La symbiose entre le terroir, les hommes, et la production (protection du terroir contre les pollutions, assainissement, sauvegarde et aménagement du réseau hydrographique, politique de repeuplement, d'habitation, de développement) ;
- Les aménagements indispensables pour faire face à l'évolution du territoire et à l'afflux touristique qu'entraînera inévitablement le classement au patrimoine mondial (réseau routier, signalisation, fléchage développement des gîtes et chambres d'hôtes notamment dans les maisons de bordier inoccupées...) ⁵¹

La charte définit deux grandes orientations d'action pouvant apparaître à court, moyen ou long terme. Ces orientations considèrent premièrement, la sauvegarde et la protection du paysage culturel et deuxièmement, la valorisation et le développement du patrimoine paysager et culturel. Il y a les acteurs de la Juridiction qui doivent mener le premier axe d'action, la sauvegarde du patrimoine, paysager et culturel avec de la protection classique qui est incitée par des parties concernées, par exemple des communes, des propriétaires ou des associations. Ce premier axe d'action passe par l'incitation à restaurer et à réhabiliter le patrimoine historique, paysager et culturel, mais lié à la vie économique et sociale, l'action de sauvegarde ne peut aller sans une politique de développement. C'est le second axe d'action qui est nécessaire pour la pérennisation de l'authenticité et de l'intégrité du territoire et il consiste à développer le patrimoine paysager et culturel de la Juridiction. Le développement du tourisme, des actions culturelles et des infrastructures liées à la vie économique locale est également inclus dans le second axe d'action. Le principal point de l'action est que le développement devra être mesuré et réparti d'une manière adaptée à chaque zone du territoire de la Juridiction en même temps que les coutumes et les habitudes de vie des habitants sont respectées. Avec ces orientations, la charte produit une approche à la fois globale pour le territoire avec des liens transversaux, naturels et intellectuels. ⁵²

Si nous considérons toutes les caractéristiques du paysage culturel de la Juridiction, les grandes orientations de gestion et de valorisation doivent être :

- Centralisées autour du Conservatoire du paysage culturel et de l'Office de Tourisme territorial ;
- Déconcentrées par le biais de quatre entités paysagères et culturelles ;

⁵¹ Juridiction de Saint-Émilion. *Charte Patrimoniale – pour la mise en place d'un plan de gestion*. Saint-Émilion, 2001, p. 5-6.

⁵² Juridiction de Saint-Émilion, 2001

- Ramifiées par le choix de thématiques et de réseaux ;
- Consensuelles par la promotion d'un partenariat avec les territoires limitrophes ;⁵³

Afin de pouvoir assurer douze points importants pour le territoire, les communes de la Juridiction doivent se doter de tous les outils nécessaires pour diriger et valoriser le territoire pour approuver la charte. Ci-dessous nous pouvons voir ces douze points :

- La permanence et l'évolution de la viticulture sur le territoire et ses terroirs ;
- La préservation du parcellaire et des différentes entités d'exploitation viticoles ;
- La sauvegarde du terroir, de ses carrières, la restauration, du bâti public et privé dans le respect des contraintes ou des prérogatives particulières à chacune des communes ;
- La préservation et l'entretien du réseau hydraulique ;
- La protection des parties boisées et de la diversité de la flore ;
- La mise en valeur du réseau routier vicinal, communal et départemental ;
- La maîtrise de la collecte et du traitement des ordures ménagères ;
- L'amélioration de l'assainissement du territoire ;
- La réalisation d'aménagements paysagers ;
- Le développement d'un meilleur accueil du tourisme ;
- Le maintien et si possible l'augmentation de la densité de la population ;
- La disparition des points noirs, qu'ils soient bâtis ou paysagers, et notamment dans le cadre de l'évolution des techniques de la viticulture, en concertation avec le Syndicat Viticole (éoliennes, bâchage plastique ou autres techniques...).⁵⁴

4.2. Le programme « TourVin »

La France, avec l'Espagne et le Portugal sont les premiers pays viticoles au monde. Considérée comme l'une des plus importantes régions viticoles de France, la Juridiction

⁵³ Juridiction de Saint-Émilion. *Charte Patrimoniale – pour la mise en place d'un plan de gestion*. Saint-Émilion, 2001, p.12

⁵⁴ Juridiction de Saint-Émilion. *Charte Patrimoniale – pour la mise en place d'un plan de gestion*. Saint-Émilion, 2001, p.13

de Saint-Émilion participe au programme européen appelé « TourVin » avec la région Rioja en Espagne et la région Norte au Portugal. Ce programme est piloté par la Région Aquitaine et c'est la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion qui a choisi de s'associer au programme en vue de développer des offres touristiques innovantes et également de mettre en place une politique de protection et d'aménagement des paysages viticoles. L'enjeu de « TourVin » est de fédérer deux activités majeures, le tourisme et la viticulture pour construire un avenir durable, et la promotion de la destination des villes et territoires du vin est l'objectif principal du programme. Un autre objectif du programme est de donner au vin le statut de patrimoine de l'Espace Atlantique ou un vecteur d'identité culturelle et un facteur de développement durable.⁵⁵

Ces différentes régions sont des sites remarquables à cause de leur histoire, de leur patrimoine, de leur paysage et enfin et surtout de la qualité de leur vin, et elles ont souhaité associer leur expérience touristique pour créer un nouveau label touristique. Ce label est appelé « le village viticole » et l'idée du terme, sera de constituer un véritable réseau pour faire la promotion et offrir le service à l'organisation de voyages de découvertes des vignobles européens. Par ce label, il sera possible de repérer en Europe, les villages susceptibles de constituer ces sites remarquables. La Juridiction de Saint-Émilion avec les autres partenaires du programme veut élaborer qui constitue une nouvelle politique où nous pensons globalement à la destination « Atlantique » et agissons localement dans les villes. Ils veulent également élaborer dans les terroirs et les régions le développement d'un nouveau réseau de tourisme durable qui est fondé sur l'offre de qualité où les vignobles et le vin sont regardés comme un vecteur identitaire fédérant l'arc atlantique.⁵⁶

4.3. La fréquentation et le tourisme durable

Avec l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les activités sur le site se multiplient et une augmentation du nombre de touristes se produit et Saint-Émilion n'est pas une exception. À la suite de l'inscription, les sites font partie des sites touristiques les plus visités et commercialisés au monde. L'augmentation du tourisme pose le problème de la confrontation entre protection et conservation des sites du Patrimoine

⁵⁵ TourVin, date inconnue

⁵⁶ *Ibid*

mondial d'une part, et leur fréquentation par le public d'autre part, problème préoccupant. Quand le flux des touristes augmente, il faut planifier, développer et gérer le flux des visiteurs avant que « la valeur universelle exceptionnelle » qui a justifié l'inscription du bien sur la Liste du Patrimoine mondial, soit menacée. Le tourisme durable est regardé comme une source de revenus importants pour le site et également pour l'économie locale. L'Organisation mondiale de tourisme a bien définie la notion « tourisme durable » en 2004:

« Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme, dans tous les types de destination. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre trois aspects.»⁵⁷

Ces trois aspects sont les suivants :

- Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâti, vivant, leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelle ;
- Assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitablement répartis, qui contribuent à la réduction de la pauvreté (emplois stables, possibilités de bénéfices et de services sociaux pour les communautés d'accueil...)⁵⁸

En 2001 le Comité du Patrimoine mondial a lancé un programme de tourisme durable pour tous les sites de la Liste. Dans ce programme sept axes d'action ont été définis pour améliorer la capacité des sites. Ci-dessous nous pouvons voir ces sept axes d'action.

1. Renforcer la capacité des responsables de sites de gérer le tourisme, notamment par l'élaboration d'un plan de gestion du tourisme durable ;
2. Former les populations locales aux activités liées au tourisme durable, afin qu'elles puissent participer et profiter des retombées positives du tourisme ;
3. Aider à promouvoir les produits locaux au niveau local, national et international ;

⁵⁷ Baholet, 2010, p. 1

⁵⁸ Baholet, 2010, p. 1

4. Sensibiliser le public et faire naître dans les communautés locales un sentiment de fierté par des campagnes d'information sur la conservation ;
5. Tenter d'utiliser les recettes du tourisme pour compléter les fonds destinés à couvrir les coûts de conservation et de protection des sites ;
6. Partager le savoir-faire et les leçons tirées de l'expérience des autres sites et aires protégées ;
7. Faire mieux comprendre aux professionnels du tourisme la nécessité de protéger le patrimoine mondial, ses valeurs et ses politiques.⁵⁹

En matière de tourisme durable à Saint-Emilion, l'Office de Tourisme a été contacté et selon eux, les efforts sont par exemple liés au fonctionnement de leur office. Tri sélectif, impressions limitées (par exemple, les emails), envoi du courrier postal limité en nombre pour les demandes de documentation, édition de brochures en quantité étudiée et approvisionnement de documentation en quantité étudiée sont des exemples des efforts liés à leur fonctionnement. Le porte-parole de l'Office de Tourisme a dit que l'incitation à un comportement responsable est aussi engagée depuis 3 ans avec la possibilité de télécharger toutes leur brochures via leur site internet (lorsque une demande d'envoi de documentation leur parvient, ils incitent systématiquement au téléchargement) Ils proposent aussi la location de vélo, et préparent des circuits pour une découverte du vignoble de Saint-Émilion en vélo ou à pied. Finalement, le porte-parole de l'office a dit que les résultats liés à ces efforts minima ne sont pas réellement évaluables et d'autres axes de travail sont envisagés pour les années à venir.⁶⁰

Pour avoir quelques idées sur la fréquentation à Saint-Émilion, l'Office de Tourisme de Saint-Émilion a été contacté et quelques statistiques touristiques avant et après l'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial ont été étudiées. L'année 2000 est une année de référence en termes de fréquentation touristique parce que l'inscription du site a été faite en décembre 1999. La meilleure manière de voir s'il y a eu une augmentation à la suite de l'inscription est de comparer les statistiques des entrées payantes dans les monuments souterrains des deux côtés de l'année 2000. L'année 1997, 73.845 entrées payantes ont été comptabilisé dans les monuments souterrains où 59% des visiteurs étaient des individuels, 4,9% étaient des groupes

⁵⁹ UNESCO, 2008, b, p. 21

⁶⁰ Isabelle, le Service Accueil à l'Office de Tourisme de Saint-Émilion, référence orale par mail, 29. décembre 2010

scolaires et la reste ou 36,5% étaient d'autres groupes.⁶¹ L'année de l'inscription ou en 1999, il y avait une petite augmentation où les entrées payantes dans les monuments souterrains ont été 74.636. La répartition des visiteurs a été presque la même entre les années mais il faut mentionner qu'ils avaient accompagné près de 60 journalistes en accueil presse (presses écrites, télévisions, radios, françaises et étrangères) à cause de la délibération sur la demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et de l'inscription elle-même.⁶² En 2000, les visiteurs dans les monuments souterrains étaient 80.682 soit une hausse de 8% par rapport à 1999. Il n'y a pas un grand changement dans la répartition des visiteurs, les visiteurs individuels étaient 59% du total, les groupes scolaires étaient 4% et 37% des visiteurs étaient d'autres groupes que les groupes scolaires. Probablement, cette augmentation suit l'inscription et la publicité faite au site, de nombreux journalistes sont également venus cette année-là pour faire des reportages pour des télévisions étrangères et des magazines internationaux comme National Geographic.⁶³ L'année 2001 était une année difficile pour le tourisme à Saint-Émilion qui enregistre une baisse de 10% par rapport à 2000. L'Office du Tourisme pense que la baisse a été due à la fermeture de l'église monolithe et aux événements de New York. La fréquentation des visiteurs individuels a diminué de 3% cette année contre une augmentation de 3% pour les autres groupes que groupes scolaires.⁶⁴ L'année 2002, les visiteurs augmentaient de 5% par rapport à 2001 mais il y a toujours une baisse de 5% par rapport à 2000.⁶⁵ Les années suivantes ont été très difficiles et selon l'Office du Tourisme, plusieurs facteurs peuvent être retenus pour expliquer cette saison difficile, par exemple, le terrorisme international, la guerre en Irak et la crise économique dans les principaux pays émetteurs de touristes.⁶⁶ Une légère reprise a eu lieu en 2005 mais ils sont encore loin d'avoir retrouvé les chiffres de 2000 qui sont l'année de référence. Les entrées payantes ont progressées de presque 6% par rapport à 2004 ou comptabilisé 77.064 visiteurs. Les visiteurs individuels augmentent plus de 10% mais les groupes scolaires restent stables.⁶⁷ L'augmentation continue en 2006 et le nombre des visiteurs

⁶¹ République française, 1998

⁶² Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2000

⁶³ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2001

⁶⁴ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2002

⁶⁵ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2003

⁶⁶ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2005

⁶⁷ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2006

était 82.465 que soit une augmentation de 7% par rapport à 2005.⁶⁸ Les chiffres en 2007 étaient presque les mêmes qu'en 2006⁶⁹ ainsi qu'en 2008 où le directeur de l'Office du Tourisme avait prévu de stagnation ou stabilité.⁷⁰ Les entrées payantes dans les monuments souterrains étaient 81.612 en 2009 soit une baisse de 1,19% par rapport des chiffres de l'année 2008. Cette baisse est probablement liée à la crise économique dans le monde.⁷¹ Il n'existe pas encore de chiffres définitifs pour l'année 2010, mais le président de l'Office de Tourisme de Saint-Émilion, Éric Lenormand a dit dans une entrevue chez SudOuest en août qu'ils ont enregistré 20% de plus de visiteurs pour le mois de juillet par rapport à 2009. Dans cette entrevue, il explique également le succès de la commune dont les paysages sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Il dit :

« En fait, je pense que cette période de crise nous est propice : les gens se reportent sur le loisir pédagogique et nos chiffres le démontrent depuis deux ans. Nous constatons également une augmentation du nombre de visiteurs de deux pays européens fortement touchés par la crise que sont l'Espagne et la Grande-Bretagne. Ils essaient de voyager mieux et moins loin. Mais nous avons aussi de nouveaux visiteurs, par exemple des Chinois, ainsi que des Brésiliens et des Mexicains. »⁷²

Comme nous avons vu maintenant, la fréquentation des visiteurs dans les monuments souterrains avait augmenté de presque 7000 depuis l'année 1999 et presque 1000 depuis l'année 2000 qui est l'année de référence. Selon l'Office de Tourisme, il n'y a eu aucun changement dans le nombre de monuments avec entrées payants et les prix ont suivi une hausse liée à l'inflation en général. Ils disent que les changements à Saint-Émilion depuis l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO ne sont pas particulièrement visibles. En effet, le site était déjà une destination très fréquentée avant 1999. Par contre, l'offre de prestation de service s'est

⁶⁸ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2007

⁶⁹ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2008

⁷⁰ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2009

⁷¹ Office de Tourisme de Saint-Émilion, 2010

⁷² Lenormand, Éric (2010). *Saint-Émilion ne connaît pas la crise*. SudOuest. Disponible sur :

<http://www.sudouest.fr/2010/08/03/saint-emilion-ne-connaît-pas-la-crise-152756-4778.php> [Consulté le 02.12.10]

développée et diversifiée, que ce soit par l'Office de Tourisme ou par les prestataires extérieurs.⁷³

4.4. Projet de coopération et le label du Patrimoine mondial.

Selon la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, cette inscription sur la Liste du Patrimoine mondial a été un véritable levier pour leur territoire où elle a été le fil conducteur de la politique jusqu'à aujourd'hui.⁷⁴ La Communauté de Communes a mené une série d'actions depuis l'inscription en 1999, pour développer la Juridiction et nous pouvons dire que l'inscription a causé une réaction en chaîne, parce que quelques années plus tard, trois villes de voisinage ont demandé de l'inscription sur la liste. Bordeaux a été inscrit en 2007 pour le Port de la Lune, mais Blaye et Cussac-Fort-Médoc ont été inscrits en 2008 au sein des 12 majeurs du Réseau des Fortifications Vauban. Puis en juillet 2008 une charte fondatrice a été signée pour un projet de coopération au titre du Patrimoine mondial, entre les villes de Bordeaux, Blaye, Cussac-Fort-Médoc et la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion. Les raisons pour cette coopération sont les liens historiques entre ces territoires et le fait qu'ils aient la même reconnaissance au titre de Patrimoine Mondial de l'Humanité. Un autre raison pour que les villes aient une bonne opportunité d'un projet partagé est que les villes offrent, sur un petit périmètre, des monuments religieux, des architectures militaires et un ensemble architectural et urbain et un paysage viticole.⁷⁵

Le label du Patrimoine mondial de l'UNESCO et le label de l'Organisation elle-même est un grand cachet de qualité pour les biens sur la Liste et les sites officiels internet des établissements dans la Juridiction n'hésitent pas à mettre ces labels sur leur première page. Par exemple, il faut mentionner le site officiel de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion, le site officiel de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion et le site officiel de la mairie de Saint-Émilion. Les établissements utilisent les labels pour une meilleure promotion nationale et

⁷³ Isabelle, le Service Accueil à l'Office de Tourisme de Saint-Émilion, référence orale par mail, 16. décembre 2010

⁷⁴ Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, [date inconnue, b]

⁷⁵ Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, 2008

internationale. Par exemple, selon l'Office de Tourisme, ils utilisent les labels pour communiquer auprès des visiteurs sur le label UNESCO pour promouvoir une destination de qualité fière de ses racines et pour faire découvrir aux touristes les richesses du patrimoine ;⁷⁶ et le site officiel de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion qui a été mis en ligne en 2009, a une présentation sur le Label « Patrimoine Mondial » sous la rubrique « Découvrir » avec la possibilité d'une visite virtuelle du territoire de la Juridiction.⁷⁷

⁷⁶ Assemblée Générale, 2010. p. 4

⁷⁷ Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion, 2009

5. Conclusions

L'héritage est une transmission d'un patrimoine aux générations à venir. Nos patrimoines culturels et naturels sont des sources irremplaçables de la vie et il faut les protéger, pour que les générations futures puissent les apprécier de la même manière que nous.

Tous les pays veulent avoir un site sur la Liste du Patrimoine mondial. L'inscription est un processus très long et dur où les sites doivent remplir les hautes qualifications mais il est clair que l'inscription élève immédiatement un site national ou local au statut international. Elle met un site dans le groupe qui comporte les sites uniques qui montrent une valeur universelle. Bien que l'inscription augmente le tourisme et améliore des occasions pour des générations prochaines, elle ouvre également le site à l'exploitation. Par conséquent, la sauvegarde de la propriété doit être identifiée comme but fondamental de l'inscription. Derrière le voile attrayant des avantages et du prestige que l'inscription apporte, chaque site du Patrimoine mondial doit être soigneusement protégé pour s'assurer que ses valeurs du Patrimoine mondial ne disparaîtront pas pour toujours. Le nombre de touristes augmente aisément sur les sites sur la Liste de Patrimoine mondial et leur importance augmente aussi dans le contexte social et économique national. Comme nous avons vu pour le cas de Saint-Émilion, le nombre a augmenté mais il faut également regarder les crises dans le monde à l'égard des chiffres touristiques. Le Patrimoine mondial est considéré comme un outil très puissant pour la conservation des reliques et de la nature et également pour la mise en place d'un service satisfaisant aux touristes dans chaque pays. Pour un site d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est positif à cause de la sensibilisation du public au site et à ses valeurs exceptionnelles et l'un des avantages principaux d'un site inscrit sur la liste est l'identification qui se traduit en revenus du tourisme et de publications, aussi bien que l'intérêt intensifié. Le site est bien gardé par l'organisation comme nous voyons après avoir regardé les activités de l'UNESCO et du Patrimoine mondial. Le Centre du Patrimoine mondial fournit le conseil aux États parties, organise l'aide internationale, et coordonne les rapports sur les conditions des sites et les actions d'urgence à entreprendre quand un site est menacé.

En étant sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO la possibilité de conserver et de développer sa culture est créée pour les locaux et nous pouvons le voir

avec le programme TourVin, la charte patrimoniale et le projet de coopération. Le développement durable permet de mobiliser les locaux pour que chacun se sente directement impliqué par tout ce qui touche à l'avenir et il est évident que l'office de Tourisme de Saint-Émilion a commencé à travailler selon le tourisme durable. En conséquence, le statut de Patrimoine mondial mène à une plus grande conscience parmi la communauté locale pour préserver les sites mais il n'y a aucune garantie que des sites du Patrimoine mondial soient préservés mieux que sans l'identification internationale.

Bibliographie

- Assemblée Générale (2010). L'écho de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion. Disponible sur : http://www.saint-emilion-tourisme.com/bdd_fichiers/1275638339.pdf [Consulté le 06.12.10]
- Baholet, S. (2009). *Le tourisme de A à Z - Tourisme durable*. Disponible sur : www.veilleinfotourisme.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=44066 Tourisme de A à Z – Direction du Tourisme [Consulté le 29.11.10]
- Boidron, B.. (Éd.). (2007). *Bordeaux et ses vins*. (18^{ème} édition.). Bordeaux, France: Éditions Féret.
- Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion (2008). *Charte fondatrice pour un projet de coopération au titre du Patrimoine Mondial entre les villes de Bordeaux, Blaye et Cussac Fort Médoc et la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion*. Blaye.
- Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion (2009). *Point de Vue – Inscription Unesco, passé, présent et... futur*. Disponible sur : <http://www.juridiction-saint-emilion.org/presentation/images/stories/journal/CDC-St-Emilion-Mag11.pdf> [Consulté le 27.12.10]
- Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion ([Date inconnue, a]). *Les paysages culturels*. Disponible sur : http://www.juridiction-saint-emilion.org/presentation/index.php?option=com_content&view=article&id=47&Itemid=36 [Consulté le 07.09.10]
- Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilion ([Date inconnue, b]) Le

label patrimoine mondial. Disponible sur : http://www.juridiction-saint-emilion.org/presentation/index.php?option=com_content&view=article&id=46&Itemid=35 [Consulté le 29.11.10]

Fielden, C. (2005). *Exploring the world of wines and spirits*. Lego Spa, Italy: Wine & Spirit Education Trust.

Isabelle, le Service Accueil à l'Office de Tourisme de Saint-Émilion, référence oral par mail, 16. décembre 2010

Juridiction de Saint-Émilion (2001). *Charte Patrimoniale – pour la mise en place d'un plan de gestion*. Saint-Émilion.

Lenormand, Éric (2010). *Saint-Émilion ne connaît pas la crise*. SudOuest. Disponible sur : <http://www.sudouest.fr/2010/08/03/saint-emilion-ne-connaît-pas-la-crise-152756-4778.php> [Consulté le 02.12.10]

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2000) *L'année 1999 – L'Office de Tourisme en chiffres, en détail, ses action passées et à venir, ses projets, son personnel*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2001) *L'année 2000 – L'Office de Tourisme en chiffres, en détail, ses action passées et à venir, ses projets, son personnel*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2002) *L'année 2001 – L'Office de Tourisme en chiffres, en détail, ses action passées et à venir, ses projets, son personnel*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2003) *L'année 2002 – L'Office de Tourisme en chiffres, en détail, ses action passées et à venir, ses projets, son personnel*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2005) *L'année 2004 – Les chiffres*. Saint

Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2006) *Bilan 2005*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2007) *L'écho de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion – Année 2006 – Assemblée Générale*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2008) *L'écho de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion – Année 2007 – Assemblée Générale*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2009) *L'écho de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion – Année 2008 – Assemblée Générale*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de Saint-Émilion (2010) *L'écho de l'Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Émilion – Année 2009 – Assemblée Générale*. Saint-Émilion, France

Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Emilion (2006). *Saint-Emilion, Guide 2006*. Saint Denis la Plaine: Accueil et information des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Office de Tourisme de la Juridiction de Saint-Emilion (2009). *Dixième anniversaire de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'humanité par l'Unesco*. Disponible sur : <http://saint-emilion-tourisme.com/fr/vignoble.html?id=5> [Consulté le 15.07.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2008, a). *Stratégie à Moyen Terme pour 2008-2013*. Paris.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2008, b). *Trousse d'information sur le patrimoine mondial*. Paris: Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, a). *Building the new UNESCO house*. Disponible sur :

<http://www.unesco.org/new/en/unesco/about-us/who-we-are/history/paris-headquarters/> [Consulté le 29.08.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, b). *Patrimoine Mondial - Les critères de sélection*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/criteres> [Consulté le 28.09.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, c). *Paysages Culturels*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/activites/477/> [Consulté le 07.09.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, d) *Juridiction de Saint-Émilion*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/list/932> [Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, e) *Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/list/933>[Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, f) *Région viticole du Haut-Douro*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/list/1046> [Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, g) *Vallée du Haut-Rhin moyen*. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/list/1066> [Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

(2010, h) Parc national de Þingvellir. Disponible sur :

<http://whc.unesco.org/fr/list/1152>. [Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
(2010, i) *Surtsey*. Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/1267> [Consulté le 20.11.10]

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
(2010, j) *Liste du patrimoine mondial*. Disponible sur :
<http://whc.unesco.org/fr/list> [Consulté le 20.11.10]

Peppercorn, D. (2004). *Bordeaux*. London : Octopus Publishing Group Limited.

République Française (1998). *Vignoble & villages de l'Ancienne Juridiction de Saint
Émilion – Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du
Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel*. Saint-Émilion.

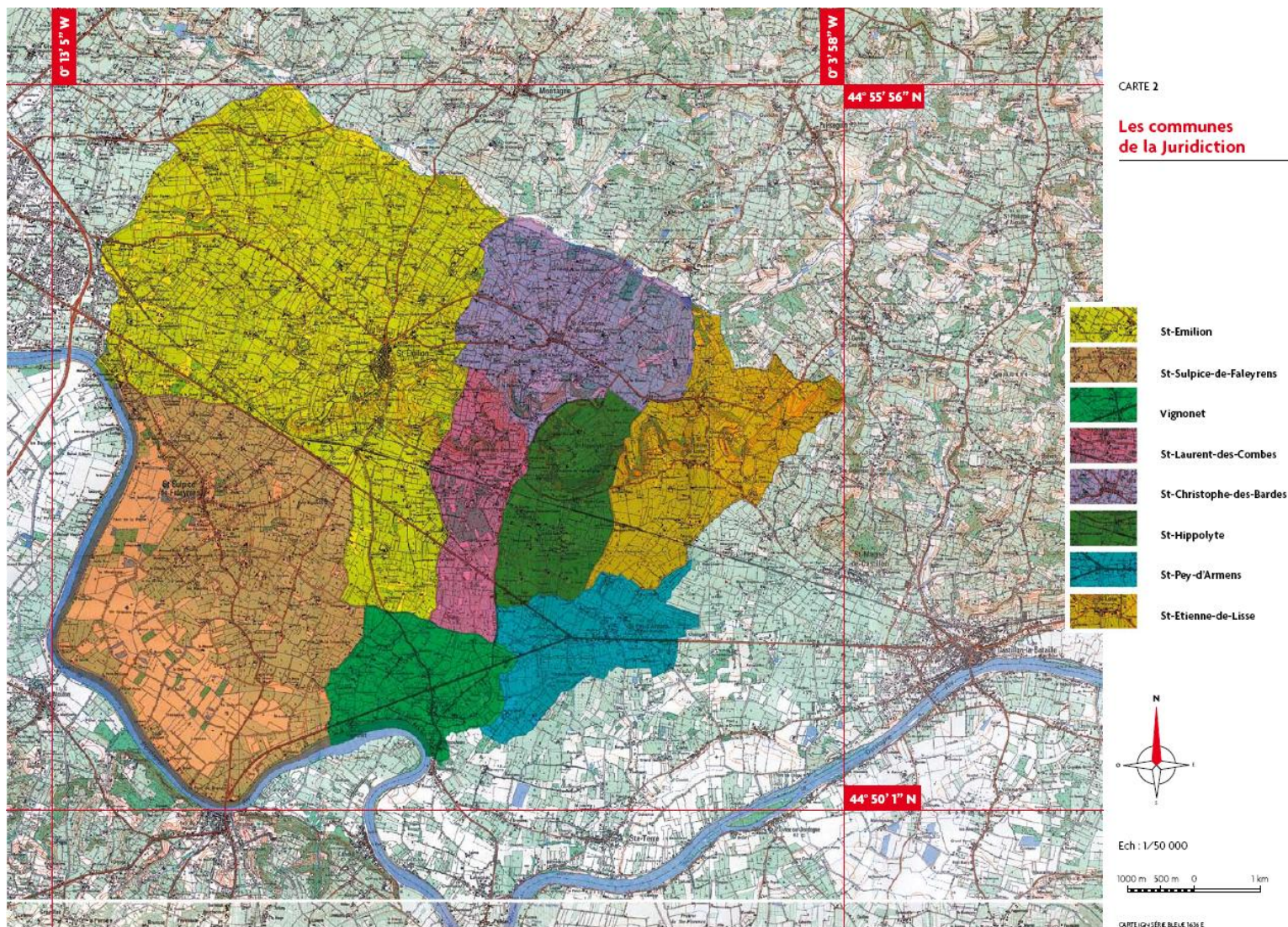
Villalón, A (2005). *Inscribing your site on the World Heritage List or Not – a National
Choice*. UNITAR. Disponible sur :
<http://www2.unitar.org/hiroshima/programmes/whs05/villialon1.pdf> [Consulté le
02.12.10]

Ville de Saint-Émilion (2008). UNESCO. Disponible sur : [http://www.saint-
emilion.org/patrimoine-et-urbanisme/unesco.html](http://www.saint-emilion.org/patrimoine-et-urbanisme/unesco.html) [Consulté le 15.07.10]

Vins et Tourisme. A.O.C. [Date inconnue]. Saint-Émilion. Disponible sur:
<http://www.vins-et-tourisme.eu/vins-saint-emilion.html> [Consulté le 27.09.10]

Þingvellir – Þjóðgarður, [date inconnue]. *Þingvellir á Heimsminjaskrá – Umsóknarferli*.
Disponible sur : <http://www.thingvellir.is/heimsminjaskra/umsokn/> [Consulté le
18.10.10]

Annexe 1



Carte 1 : Les communes de la Juridiction de Saint-Émilion.

Référence: Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel (1998). *Les communes de la Juridiction. 1: 50.000*. République française. Saint-Émilion, Gironde.